

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 21 Mai 2019



EXTRAIT N° 2019.00146 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 17
↪ présents : 16
↪ représentés : 1

Date de convocation :
15 Mai 2019

Secrétaire de séance :
Michèle LEMAITRE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mai à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE
DONGES : M. François CHENEAU
MONTAIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT
TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

Commission : Administration générale

Objet : Projet culturel de territoire - Convention de mise à disposition d'enseignants du Conservatoire Musique et Danse à Rayonnement Départemental de la Ville de St-Nazaire à la CARENE - Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 21 Mai 2019**

Commission : Administration générale

Objet : Projet culturel de territoire - Convention de mise à disposition d'enseignants du Conservatoire Musique et Danse à Rayonnement Départemental de la Ville de St-Nazaire à la CARENE - Approbation et autorisation de signature

Sylvie CAUCHIE, Vice-présidente,

Expose,

Le Projet Culturel de Territoire est un partenariat culturel entre la CARENE et ses communes membres, soutenu par le Conseil Départemental et l'État, et dont les relations partenariales sont administrées selon les modalités de la convention territoriale de développement culturel signée le 12 mai 2016 entre toutes les parties, pour une durée de 4 ans.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse (CRD) de la Ville de Saint-Nazaire est un partenaire indispensable du Projet Culturel de Territoire de la CARENE. Les enseignants du CRD interviennent dans les communes de la CARENE avec pour principale mission d'accompagner le public (qu'il soit adulte, familial ou scolaire) dans une découverte musicale et/ou chorégraphique. Cette école du spectateur se traduit par l'interprétation de pièces du répertoire musical et/ou chorégraphique ponctuée de temps d'échanges avec les spectateurs. Le rapport de proximité est privilégié, aussi, les lieux d'intervention des enseignants sont divers, il peut s'agir d'une salle communale, d'une classe ou encore d'une bibliothèque.

Aussi, des enseignants du Conservatoire à Rayonnement Départemental interviendront pour la CARENE afin de pouvoir organiser ces échanges.

La convention précédente arrivant à échéance, il convient de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui correspond au terme de la convention territoriale du développement culturel du Projet Culturel du Territoire. La Ville de Saint-Nazaire facturera à la CARENE cette mise à disposition selon un forfait de 170 € par enseignant et par intervention.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve la convention ci-jointe, à intervenir entre la Ville de Saint-Nazaire (CRD) et la CARENE,
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

Le Président
David SAMZUN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU